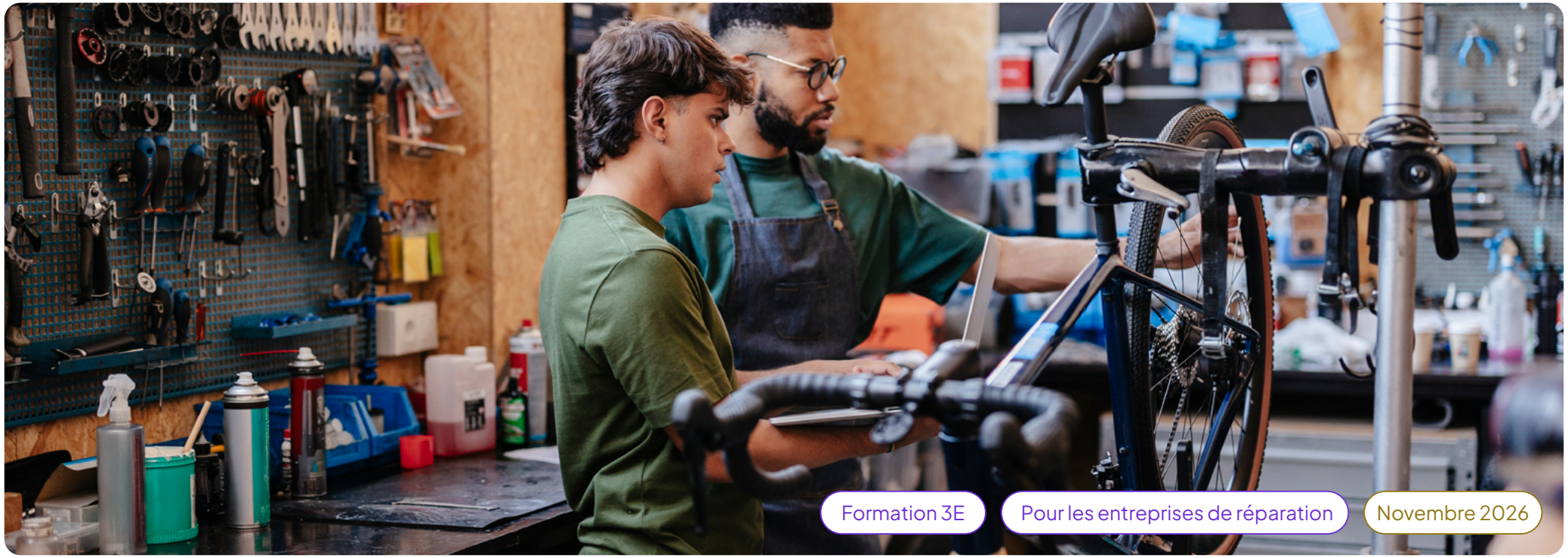
EcoLogic

Ensemble, nous agissons pour une société plus circulaire.

Soutien à la formation aux métiers de la réparation des cycles



Formation 3E | Pour les entreprises de réparation | Novembre 2026

Le « Soutien Formation 3E » : De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du développement de ses activités de réparation et de réemploi, Ecologic et ecosystem proposent un dispositif de financement pour se former aux métiers de la réparation des équipements électriques et électroniques ainsi que des cycles.

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner la montée en compétences des professionnels de la réparation et des futurs réparateurs, en soutenant financièrement les parcours de formation permettant de développer les compétences nécessaires à la réparation, à la maintenance et au réemploi des équipements.

À NOTER

Le « Soutien Formation Cycles » est attribué à la personne bénéficiaire de la formation, mais la demande de financement est portée par l'organisme de formation pour le compte de cette personne.

Qui est Ecologic ?

Éco-organisme agréé par l'État, Ecologic gère 3 filières opérationnelles de prévention, de réemploi, de collecte et de recyclage :

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES



Le « Soutien Formation 3E » pour les entreprises

Le dispositif en bref !

Le dispositif Soutien Formation 3E vise à soutenir la formation au métier de réparateur des cycles, en permettant aux réparateurs (employés ou alternants) de monter en compétences.

Comment ?

Grâce à un soutien financier versé aux réparateurs par les éco-organismes Ecologic et ecosystem aux réparateurs labélisés QualiRépar ou BonusRépar Cycles.

Combien et pour quelles formations ?

Le financement d'Ecologic et d'ecosystem peut aller jusqu'à 5 400€ de soutien, selon la formation suivie et les barèmes Ecologic en vigueur.

NIVEAU	FORMATION	SOUTIEN	PLAFOND FINANCIER
Niveau 3	CAP / titre professionnel de niveau 3	7 €/h – plafond 500 h	3 500 €
Niveau 4	BAC / titre professionnel de niveau 4	8 €/h – plafond 550 h	4 400 €
Niveau 5	BAC + 2 / titre professionnel de niveau 5	9 €/h – plafond 600 h	5 400 €

ICI !

La liste complète des formations éligibles au soutien est disponible ici

Les conditions d'éligibilité au soutien financier

- L'entreprise bénéficiaire doit être à jour du label QualiRépar ou du label BonusRépar Cycle au moment de la demande et à la fin de la formation ;
- La formation doit être en lien avec les fiches métier pour lesquelles le réparateur est labellisé ou en cours de labellisation complémentaire ;
- L'entreprise, l'organisme de formation et la personne formée sont soumis à un engagement tripartite ;
- La formation doit figurer au catalogue des formations éligibles.



La démarche et les pièces à fournir

1 Avant de déposer la demande

- → Vérifier l'éligibilité de la formation sur la liste fournie en annexe
- → Consulter les critères et barèmes

2 Le dépôt de la demande

- → Déposer la demande sur la plateforme dédiée : Plateforme Soutien Formation 3E
- → La demande doit être effectuée à la fin de la formation, à raison d'une demande pour chaque personne formée
- → La demande doit être soumise avant le 31 mars qui suit l'année de la fin de la formation

Les pièces à fournir



La convention de formation : c'est le document contractuel signé entre l'entreprise bénéficiaire de la formation et l'organisme de formation.



Le certificat de réalisation : il précise le nombre d'heures de formation suivies, et il doit être signé par l'entreprise bénéficiaire et l'organisme de formation.



Le numéro de fiche RNCP : indiqué dans le catalogue des formations éligibles, il désigne la formation spécifique suivie par l'entreprise bénéficiaire.

Le soutien est ensuite versé en une seule fois à l'entreprise de réparation labellisée QualiRépar ou BonusRépar Cycle à l'issue de la formation.

Comprendre le dispositif en un coup d'œil !

1 Je suis un réparateur labellisé QualiRépar ou BonusRépar Cycles, et je forme un de mes collaborateurs aux métiers de la réparation d'équipements électriques et des cycles

2 Je choisis la formation adaptée à mon collaborateur dans le catalogue des formations éligibles

3 À la fin de la formation, je remplis une déclaration sur la formation suivie par mon collaborateur, et la transmets à l'OpCommerce

4 Ecologic rembourse l'organisme de formation de la somme du soutien prévu

À NOTER

Un dispositif de soutien financier intitulé « Soutien Formation Cycles » existe en parallèle, et est destiné à co-financer les formations aux métiers de réparation de cycles pour les particuliers. Renseignez-vous à son sujet sur le site d'Ecologic : www.ecologic-france.com



ICI !

Vous êtes réparateur et vous souhaitez en savoir plus sur les labels QualiRépar, BonusRépar et le Bonus Réparation ?
Retrouvez toutes les informations sur le site d'Ecologic : www.ecologic-france.com

Vous êtes réparateur et vous souhaitez bénéficier du Soutien Formation 3E ?
Pour connaître en détails les conditions d'éligibilité et déposer votre demande de soutien financier, ça se passe ici :
Contact : support_ff3e@lopcommerce.com
Demande de soutien financier : Plateforme Soutien Formation 3E

Ecologic
15, avenue du Centre, 78280 Guyancourt
Tél. 01 30 57 79 09
contact@ecologic-france.com
ecologic-france.com